



MAIRIE DE BLOYE

BULLETIN D'INFORMATIONS

N ° 3

☎ : 04.50.01.43.27
FAX : 04.50.01.43.28
mairiebloye@wanadoo.fr

Janvier - Mars - Mai - Juillet - Septembre - Novembre - Décembre
2018

SITE INTERNET
www.bloye.fr

FACEBOOK
Mairie Bloye

HORAIRES
D'OUVERTURE
AU PUBLIC

LUNDI
8H30-12H00

MARDI
16H30-19H00

JEUDI
8H30-14H00

DANS CE
NUMÉRO :

Une page se tourne, une

nouvelle s'écrit

Infos communales 2 à 9

Associations 10 à 11

Autre info 12

A vos Agendas 12

UNE PAGE SE TOURNE, UNE NOUVELLE S'ECRIT



Bernard BOUCHEZ vient de prendre sa retraite après plus de 30 ans en tant que cantonnier au sein de notre commune. L'équipe municipale a pu le remercier pour son investissement et le travail accompli lors d'une soirée spéciale où ses proches, le personnel communal et des anciens élus étaient réunis pour retracer sa carrière.

Son départ a été anticipé par le recrutement d'un nouvel agent technique.

Ainsi, Tristan FOSELLE nous a rejoints mi-avril pour lui succéder.

Un beau passage de témoin a pu s'opérer entre les deux hommes avec d'un côté le poids de l'expérience et de l'autre la jeunesse assortie d'une solide expérience acquise au service du département de la Haute-Savoie.

La proximité géographique de Tristan lui permettra également d'être très réactif et disponible pour assurer l'ensemble des missions qui lui sont confiées.

Un nouveau véhicule a été acquis par la commune pour lui permettre d'exercer toutes ses missions.

Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de ses nouvelles fonctions et de notre équipe communale. Les membres du Conseil Municipal et ses collègues de travail l'épauleront pour lui permettre de s'approprier toutes les subtilités de nos voiries, bâtiments communaux, canalisations, fossés et nous comptons sur vous pour lui réserver un bon accueil.

Une page se tourne, une nouvelle s'écrit. Nous souhaitons une bonne retraite à Bernard BOUCHEZ et une bonne prise de poste à Tristan FOSELLE.



VIGNETTE CRIT'AIR : COMMENT L'OBTENIR ?



La vignette Crit'Air ou certificat qualité de l'air est un document sécurisé qui permet de classer les véhicules en fonction de leurs émissions polluantes. Les automobilistes sont incités à se procurer cette vignette et à la coller sur le pare-brise de leur véhicule afin d'indiquer le niveau d'impact en matière de pollution de leur voiture.

Comment se procurer la vignette Crit'Air ?

> Pour les personnes disposant d'une connexion Internet et d'une carte bancaire, il suffit de se rendre sur le www.certificat-air.gouv.fr et de cliquer sur "Demander son certificat". Le coût d'envoi de la vignette revient à 3,62 €.

> Les personnes ne disposant pas d'une connexion Internet ou souhaitant payer par chèque sont invitées à compléter le formulaire officiel que vous pouvez retirer en mairie et à le renvoyer accompagné d'un chèque de 4,18€ par véhicule, par courrier postal dûment affranchi, à l'adresse indiquée en haut du document.

Classification des véhicules en application des articles L. 318-1 et R. 318-2 du code de la route

Classe	2 ROUES, TRICYCLES ET QUADRICYCLES À MOTEUR	VOITURES	VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS	POIDS LOURDS, AUTOBUS ET AUTOCAR
	Véhicules électriques et hydrogène			
	Véhicules gaz. Véhicules hybrides rechargeables			

Classe	2 ROUES, TRICYCLES ET QUADRICYCLES À MOTEUR	DATE DE PREMIÈRE IMMATRICULATION ou NORME EURO					
		VOITURES		VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS		POIDS LOURDS, AUTOBUS ET AUTOCAR	
		Diesel	Essence	Diesel	Essence	Diesel	Essence
	EURO 4 À partir du : 1 ^{er} janvier 2017 pour les motocycles 1 ^{er} janvier 2018 pour les cyclomoteurs	-	EURO 5 et 6 À partir du 1 ^{er} janvier 2011	-	EURO 5 et 6 À partir du 1 ^{er} janvier 2011	-	EURO VI À partir du 1 ^{er} janvier 2014
	EURO 3 du 1 ^{er} janvier 2007 au : 31 décembre 2016 pour les motocycles 31 décembre 2017 pour les cyclomoteurs	EURO 5 et 6 À partir du 1 ^{er} janvier 2011	EURO 4 du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2010	EURO 5 et 6 À partir du 1 ^{er} janvier 2011	EURO 4 du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2010	EURO VI À partir du 1 ^{er} janvier 2014	EURO V du 1 ^{er} octobre 2009 au 31 décembre 2013
	EURO 2 du 1 ^{er} juillet 2004 au 31 décembre 2006	EURO 4 du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2010	EURO 2 et 3 du 1 ^{er} janvier 1997 au 31 décembre 2005	EURO 4 du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2010	EURO 2 et 3 du 1 ^{er} octobre 1997 au 31 décembre 2005	EURO V du 1 ^{er} octobre 2009 au 31 décembre 2013	EURO III et IV du 1 ^{er} octobre 2001 au 30 septembre 2009
	Pas de norme tout type du 1 ^{er} juin 2000 au 30 juin 2004	EURO 3 du 1 ^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2005	-	EURO 3 du 1 ^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2005	-	EURO IV du 1 ^{er} octobre 2006 au 30 septembre 2009	-
	-	EURO 2 du 1 ^{er} janvier 1997 au 31 décembre 2000	-	EURO 2 du 1 ^{er} octobre 1997 au 31 décembre 2000	-	EURO III du 1 ^{er} octobre 2001 au 30 septembre 2006	-
Non classés	Pas de norme tout type Jusqu'au 31 mai 2000	EURO 1 et avant Jusqu'au 31 décembre 1996	EURO 1 et avant Jusqu'au 31 décembre 1996	EURO 1 et avant Jusqu'au 30 septembre 1997	EURO 1 et avant Jusqu'au 30 septembre 1997	EURO I, II et avant Jusqu'au 30 septembre 2001	EURO I, II et avant Jusqu'au 30 septembre 2001

Depuis le 1^{er} décembre 2017, en cas d'épisode de pollution la vignette CRIT'AIR est obligatoire pour circuler à Annecy !

Tous les véhicules sont concernés, du deux-roues ou poids lourd !

Dans un premier temps, cette mesure s'appliquera uniquement aux zones 30 dans Annecy et aura un but pédagogique en cas d'alerte de niveau 2 pour laisser le temps aux automobilistes de s'équiper.

Le certificat qualité de l'air permet de favoriser les véhicules les moins polluants :

- modalités de stationnement favorables ;
- conditions de circulation privilégiées ;
- possibilité de circuler dans les zones à circulation restreinte (ZCR) ou en cas de pic de pollution.

Le certificat qualité de l'air est obligatoire pour circuler dans les zones à circulation restreinte instaurées par certaines collectivités (Paris) ou pour circuler lorsque le préfet instaure la circulation différenciée lors de certains épisodes de pollution (Grenoble, Lyon, Annecy).

Se déplacer avec un véhicule non autorisé ou sans certificat qualité de l'air, lors des pics de pollution dans les zones en circulation différenciée, est passible d'une contravention de 3^{ème} classe pour les véhicules légers (soit 68 € d'amende simple) et de 4^{ème} classe pour les poids lourds (soit 135 € d'amende simple).

RAPPEL : CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS

Depuis le 21/03/2017, vous pouvez effectuer votre demande auprès d'une mairie équipée de dispositifs de recueil (DR). Il est ainsi possible

d'établir votre demande auprès d'une mairie proche de votre lieu de travail.

Merci de consulter le site :

<https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-faire-ma-demande-de-passeport-CNI?>

Vous pouvez le faire auprès de la Mairie de Rumilly, Entrelac (Albens),... en prenant rendez-vous au préalable, la présence de la personne demandeuse est exigée (prise d'empreintes). **Ce service est maintenant opérationnel à la mairie d'Alby-sur-Chéran.**

Vous pouvez prendre rendez-vous au 04 50 68 10 10.

Pour gagner du temps, il est possible d'effectuer votre demande en ligne sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés. <https://passeport.ants.gouv.fr/>



IMPOT SUR LE REVENU : PRELEVEMENT A LA SOURCE

L'entrée en vigueur du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est fixée au 1^{er} janvier 2019. Il vise à adapter le recouvrement de l'impôt au titre d'une année à la situation réelle de l'usager (revenus, événements de vie) au titre de cette même année, sans en modifier les règles de calcul.

Au printemps 2018, l'usager déclarera ses revenus 2017. En fonction de la déclaration, l'administration fiscale calculera le taux de prélèvement qui sera appliqué aux revenus (salaire, pension,...).

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site : www.economie.gouv.fr/prelevement-a-la-source et visualiser une vidéo en ligne : www.impots.gouv.fr/portail/

Informations Communales

MARCHE AUX PLANTS DE BLOYE

Le printemps est enfin annoncé et amène avec lui les travaux dans nos jardins et potagers. Pour faciliter vos achats de plants et fleurs, la Commission Municipale Animation et Jeunesse vous propose pour la quatrième année consécutive, un marché aux plants.

Des producteurs de végétaux vous proposeront notamment des **fleurs, des plants de légumes et d'aromatiques, des arbustes à fleurs, arbres fruitiers...**

Le marché aura lieu le dimanche 13 mai 2018 de 08h00-13h00, **Une buvette au profit de l'APE sera assurée. Nous vous attendons nombreux !**



PERMANENCE COMPOSTAGE

Habitant du territoire, la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie incite au compostage pour réduire les déchets et ainsi leurs coûts, et met à votre disposition un composteur individuel en plastique ou en bois à tarif préférentiel. La permanence sera assurée le vendredi 29 juin 2018 de 15h à 17h00 au Foyer Rural «Yves de Mouxy». Le compostage apporte vie et santé à vos plantations mais pas seulement. Cette pratique **respecte l'environnement, favorise les relations** et protège votre porte-monnaie !

Conditions : Habiter sur l'une des 18 communes du territoire de la Communauté de Communes (justificatif de domicile lors du retrait du matériel : original d'une facture datant de moins de trois mois), avoir un jardin, s'acquitter d'une participation de 15 € ou 25 € selon le modèle de composteur choisi, offre limitée à un composteur par foyer. Une 2^e dotation est possible si la 1^{ère} acquisition remonte à plus de 5 ans.

LES ATELIERS DE COMPOSTAGE

L'atelier aborde les règles de base permettant d'obtenir un compost de qualité et permet à chacun de mettre en œuvre les bonnes pratiques. *Venez participer gratuitement à ces ateliers !* Les précédentes dates ayant déjà eu lieu, vous pouvez assister à celle du vendredi 6 juillet de 18h à 19h30 : Quartier des Grumillons à Rumilly.

MATÉRIEL BRUYANT

Si votre voisin met la sono à fond, si un chien hurle à la mort toute la journée... que faire pour retrouver le calme ? Tentez d'abord de régler le différend à l'amiable, rencontrez votre voisin, expliquez-lui calmement les désagréments que vous subissez et essayez de trouver un arrangement, car on ne vit pas à la campagne comme on vit en ville : on a la chance de connaître son voisin ! La tranquillité est appréciée de tous et elle doit être respectée par tous. Il est donc bon parfois de rappeler, noter et respecter les horaires de tonte, tronçonnage, travaux, ... horaires définis par arrêté préfectoral : du lundi au vendredi : de 8 h à 20 h, le samedi : de 9 h00 à 12 h 00 de 14 h 30 à 19 h 00, le dimanche et jours fériés : de 10 h 00 à 12 h 00. **Respecter ces horaires, c'est respecter ses voisins !** N.B. : "Ces obligations ne concernent pas les travaux effectués par les exploitants agricoles"



STOP AUX DEPOTS SAUVAGES

Depuis plusieurs mois, le service prévention et valorisation des déchets de la Communauté de Communes **Rumilly Terre de Savoie a relevé de nombreux dépôts sauvages au pied des points d'apports volontaires** sur le territoire. Il est rappelé aux habitants que les dépôts de déchets au sol sont considérés comme des **dépôts sauvages et sont passibles d'amendes pouvant aller jusqu'à 1500 €, selon les articles R632-1 et R635-8** du Code Pénal. Cette atteinte à la salubrité publique représente également des coûts supplémentaires pour les **communes qui procèdent à l'enlèvement et au nettoyage. Pour rappel, les déchets hors ménagers de type encombrants, pneus, meubles, équipements électriques...** sont à déposer à la déchèterie de Broise située **route des Bois à Rumilly. Ayez le geste déchèterie ! Plus d'informations : www.cc-canton-rumilly.fr**

Nous vous rappelons les horaires d'ouverture des déchèteries de Rumilly et Alby-sur-Chéran.

La déchèterie de Rumilly est ouverte :

Du lundi au vendredi : 9h à 12h / 14h à 18h *, le samedi : ouverture en continue de 9h à 18h *, Dimanche et jours fériés : fermée (* Fermeture à 19h du 1^{er} avril au 30 septembre). Pour plus de renseignements : Communauté de Communes du Canton de Rumilly, Pôle Environnement - Service Déchets, 3 place de la Manufacture - BP 69 -74152 Rumilly Cedex, Tél : 04 50 01 86 91 - Fax : 04 50 01 87 01 - Mail : dechets@cc-canton-rumilly.fr

La déchèterie d'Alby-sur-Chéran est ouverte :

Le lundi après-midi : 13h30 à 18h30, Du mardi au samedi : 9h à 12h / 13h30 à 17h30* (*Fermeture à 18h30 en période été). Pour plus de renseignements : Grand Annecy, Direction de la valorisation des déchets, 46 avenue des Îles, 74000 Annecy, Tél. : +33 (0)4 50 33 02 12 - Mail : valorisationdechets@grandannecy.fr

Changements de jours de collecte des ordures ménagères :

En raison des jours fériés en mai, plusieurs tournées de la collecte des ordures ménagères sont modifiées : pour le mardi 1^{er} mai, reporté au mercredi 02 mai, pour le mardi 8 mai, reporté au mercredi 09 mai et pour le mardi 22 mai, reporté au mercredi 23 mai. Merci de votre compréhension.

URBANISME

DECLARATIONS PREALABLES

NOM et Adresse	NATURE DES TRAVAUX	DECISION
COUDURIER Colette	Changement fenêtres, porte d'entrée et volets roulants	Accordé
DUCRET Michel	Agrandissement d'un four à pain	Accordé

ETAT CIVIL NAISSANCE

Nous avons eu le plaisir d'accueillir dans notre commune :

Alice, née le 04 mars 2018, fille de M. SANGIORGIO et Mme SOUTOUL, domiciliés 278 Route de Massingy.
Toutes nos félicitations aux heureux parents.

DECES

Nous avons eu le regret de perdre :

M. Jacky PARMELAND, décédé le 22 mars 2018.

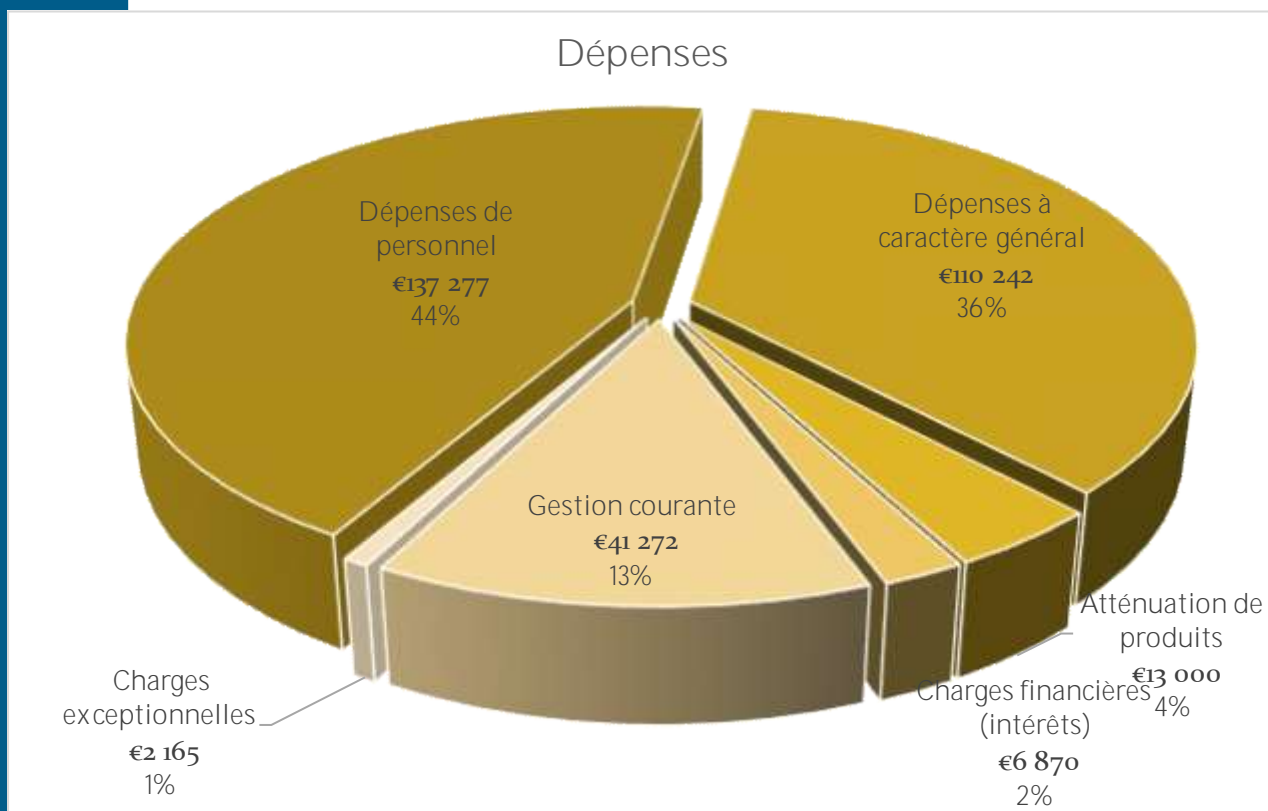
M. Jean FLON, décédé le 09 avril 2018.

M. Georges LAMARCHE, décédé le 21 avril 2018.

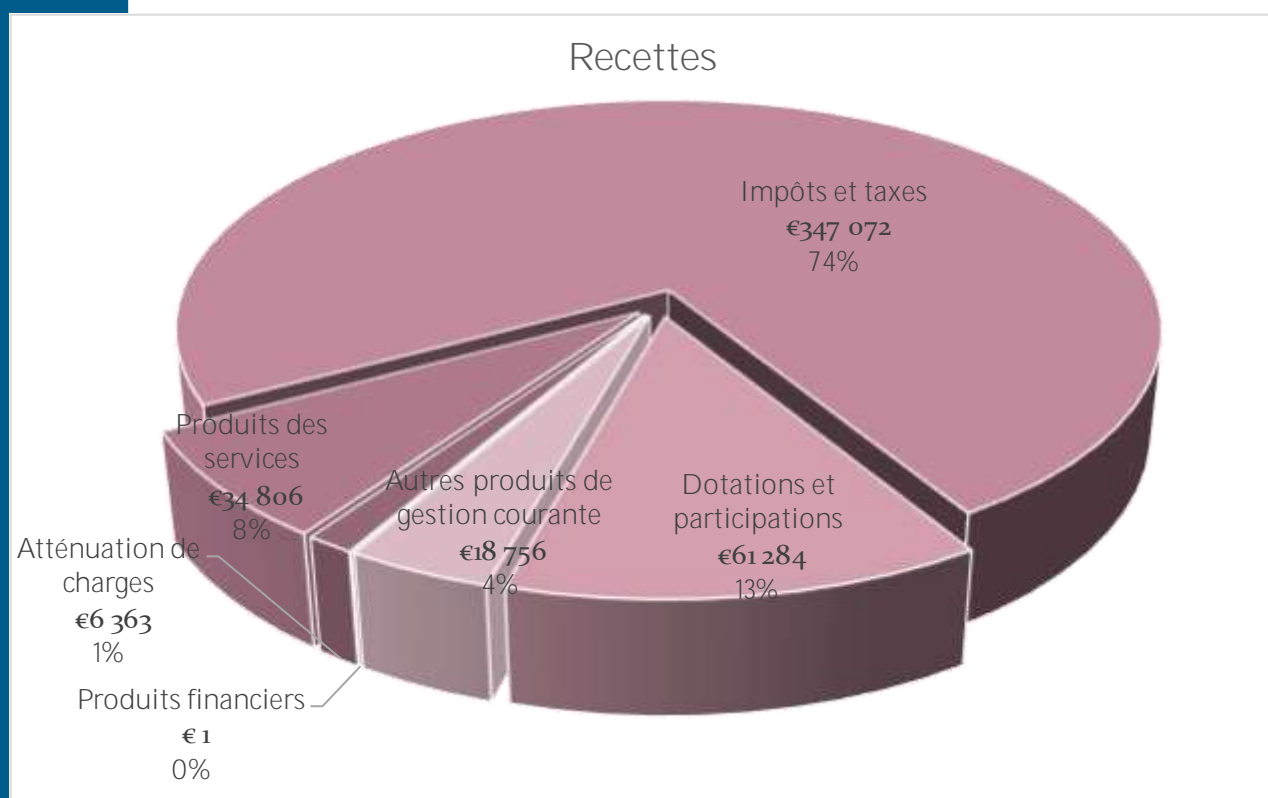
Nous présentons nos sincères condoléances à leur famille et à leurs proches.

Informations Communales

FINANCES COMMUNALES 2017 BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT

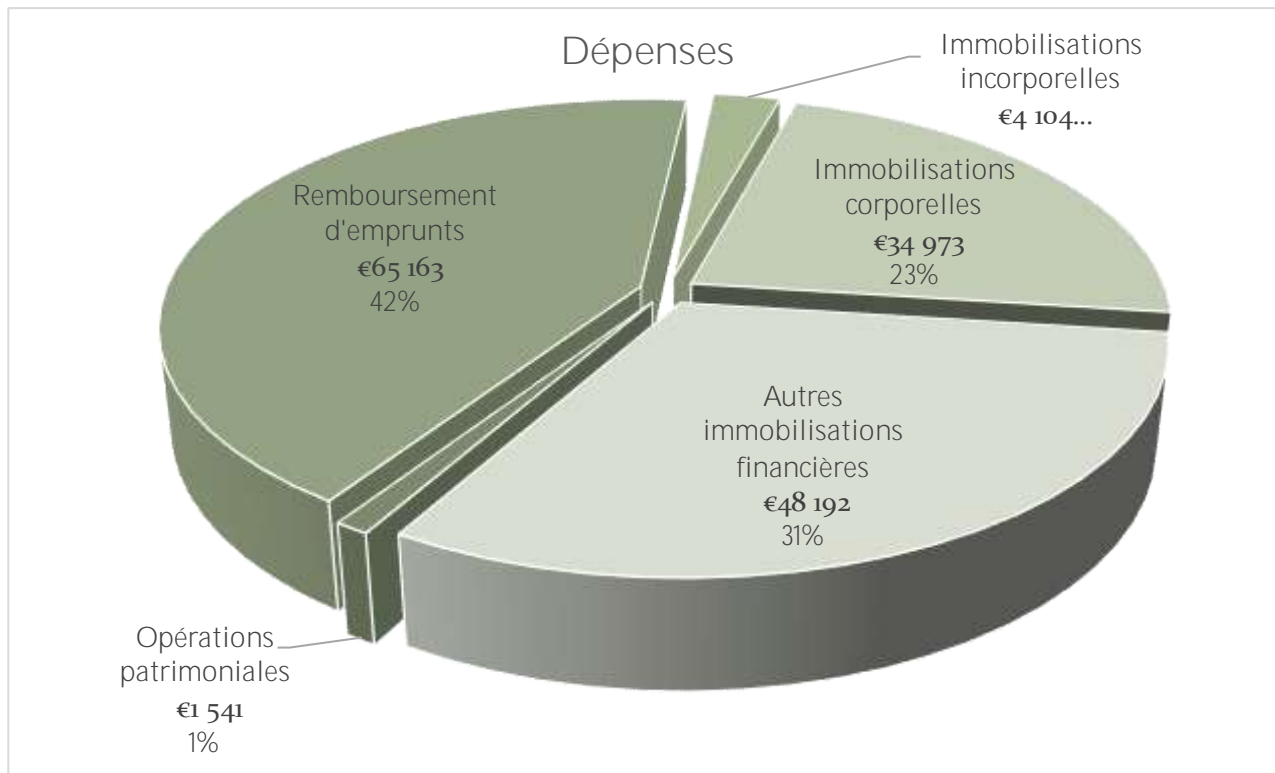


Montant Total des dépenses : 310 825.68 €

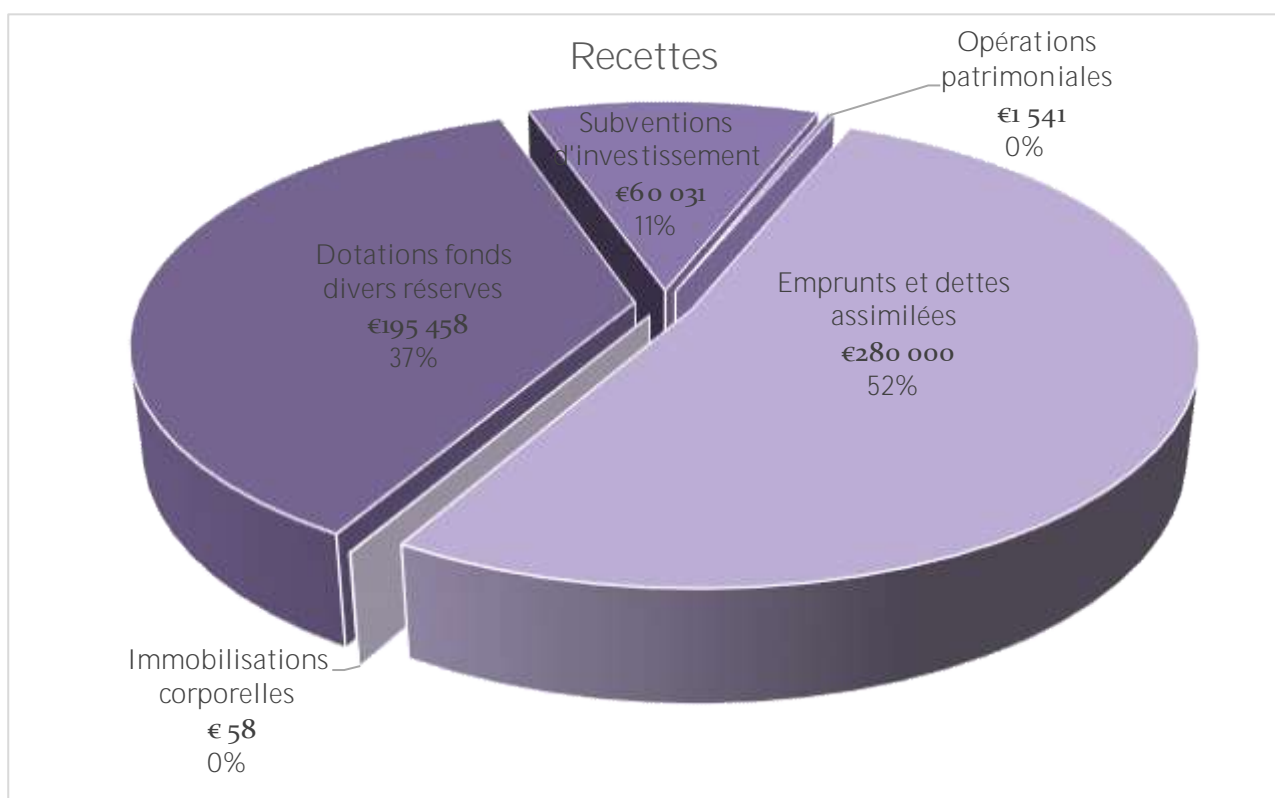


Montant Total des recettes : 468 282.28 €

FINANCES COMMUNALES 2017 BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT



Montant Total des dépenses : 153 973.12 €

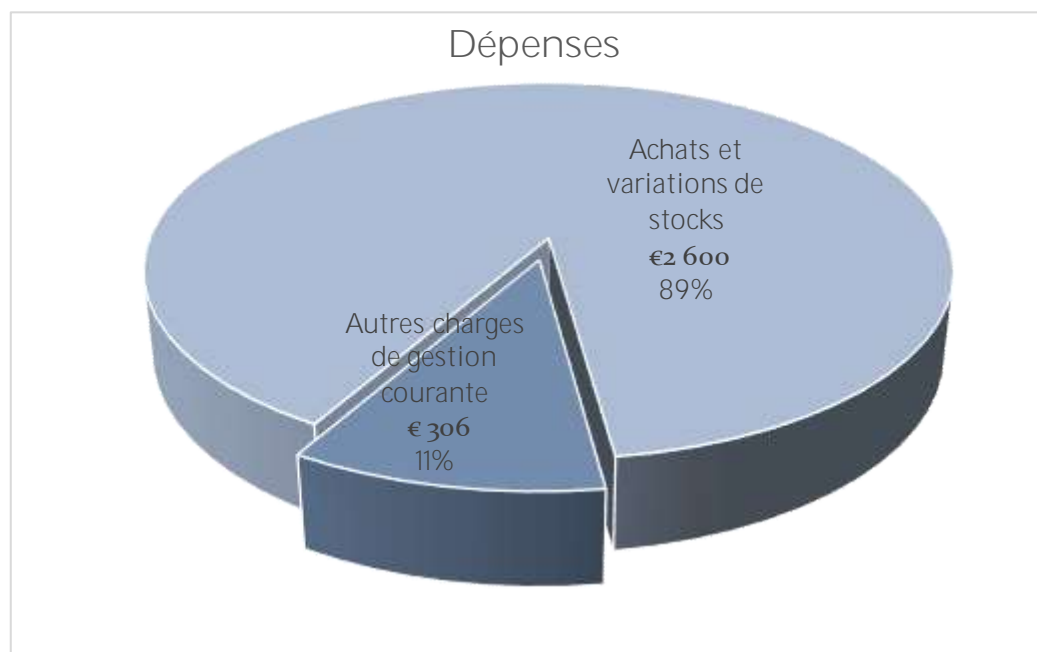


Montant Total des recettes : 537 087.38 €

Informations Communales

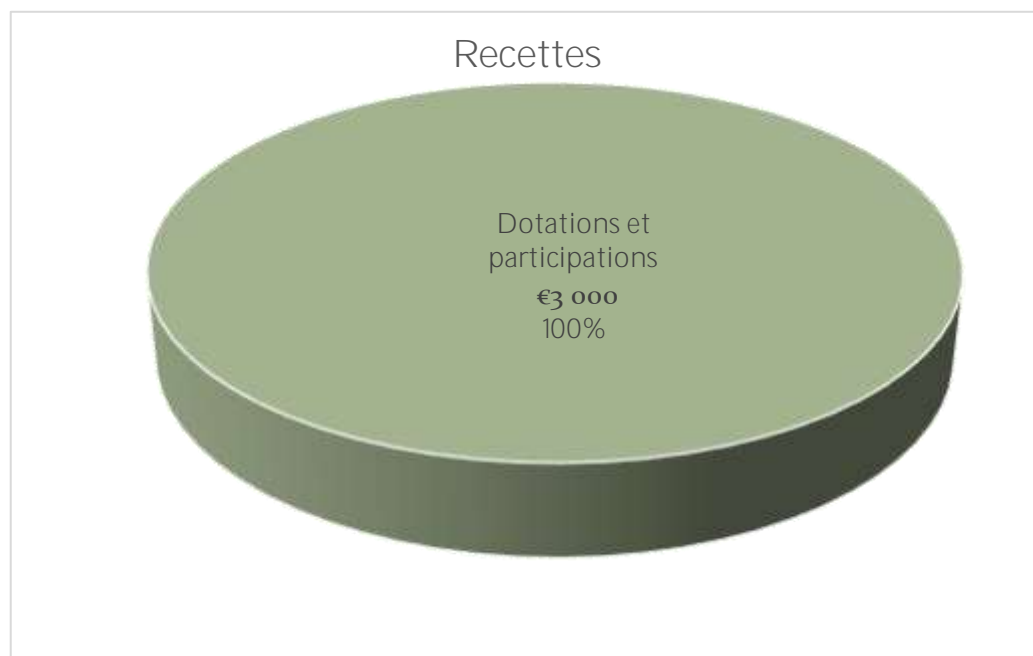
FINANCES COMMUNALES

BUDGET CCAS 2017



Montant Total des dépenses :
2 905.13 €

Montant Total des recettes :
3 000.00 €



2018

Montant Total des dépenses de fonctionnement (budget) : **4 144.22 €**

Montant Total des recettes de fonctionnement (budget) : **4 144.22 €**
Dont excédent reporté de 2017 **1 144.22 €**

DETAIL BUDGET PRINCIPAL 2018

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Dépenses de personnel 167 800.00 €
Dépenses à caractère général 150 200.00 €
Atténuation de produits 20 000.00 €
Charges financières (intérêts) 38 000.00 €
Gestion courante 48 800.00 €
Virement section investissement 116 815.80 €
Charges exceptionnelles 2 700.00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 544 315.80 €

RECETTES

Résultat de fonctionnement reporté Excédent 253 180.47 €
Produits des services 25 250.00 €
Impôts et taxes 231 383.33 €
Dotations et participations 29 500.00 €
Autres produits de gestion courante 5 000.00 €
Produits financiers 2.00 €
Produits exceptionnels 0.00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 544 315.80 €

DEPENSES

INVESTISSEMENT

RECETTES

Immobilisations Incorporelles 80 000.00 €
Immobilisations Corporelles 458 815.80 €
Remboursement d'emprunts (capital) 135 000.00 €
Immobilisations en cours 1 700 000.00 €
Autres immos financières 49 000.00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2 373 815.80 €

Subventions 41 000.00 €
Dotations fonds divers 204 736.17 € Dont excédent de fonctionnement capitalisé 184 234.17 €
Virement section fonctionnement 116 815.80 €
Solde d'investissement 611 263.83 €
Emprunts et dettes assimilées 1 400 000.00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 2 373 815.80 €

Le Coin des Associations

Les informations publiées sont sous l'entière responsabilité

ASSOCIATION BIBLIOTHEQUE DE BLOYE

Horaires d'ouverture

La bibliothèque est ouverte le mercredi de 17h à 19h et le samedi de 10h à 12h. N'hésitez pas à entrer pour découvrir les nouveautés !

Si vous ne pouvez venir aux heures d'ouverture, merci de laisser vos coordonnées à la mairie ou à :
Jacqueline Boniaud,
☎06.25.80.69.48
ou

Marie-Paule Poncin,
☎06.60.75.80.65



Portage de livres à domicile : Pour de plus amples renseignements, s'adresser à la mairie ou à la bibliothèque aux heures d'ouverture.



Animations :

Accueil des classes en mars et avril, des beaux moments de partage entre jeunes lecteurs et bibliothécaires. Grâce au Festival Petit Patapon et au prêt gracieux de la Médiathèque de Rumilly, les enfants ont pu bénéficier de lectures d'albums !



Quant au taureau bleu, raconte tapis, prêt de Savoie Biblio, il a su captiver les grands ! Merci à Dominique **qui l'a animé !**

Accueil du RAM : Les bébés lecteurs et leurs assistantes maternelles aiment se retrouver à Bloye, pour un beau moment de connivence et de plaisir !

Participation de lecteurs aux lectures et rencontres de la sélection Lettres Frontière, aux lectures et rencontres de la FACIM en Savoie et au Festival du premier roman de Chambéry.

Accueil des lecteurs au café Challe les vendredis 9 mars et 6 avril, une quinzaine de lecteurs heureux de se retrouver pour un moment de partage de lectures autour **d'un verre ! N'hésitez pas à vous joindre à nous ;** Prochaine rencontre vendredi 4 mai à 19h au café !



ASSOCIATION BIBLIOTHEQUE DE BLOYE

Samedi 7 avril :

6^{ème} Foire aux livres, une belle matinée où les acheteurs ont trouvé leur bonheur ! Le bénéfice de la journée qui s'élève à **250€** permettra d'acquérir de nouveaux livres.

Vendredi 1^{er} juin à 19h :

Au Foyer Rural «Yves de Mouxy», en partenariat avec la Médiathèque de Rumilly, rencontre de lecteurs dans le cadre des rencontres de la FACIM : Evains Wêche, **écrivain haïtien, actuellement en résidence d'auteur au Château des Allues, pour son roman «Les brasseurs de la ville»** qui a déjà remporté beaucoup de succès auprès des lecteurs.

Adresses mail : bibliotheque.bloye@wanadoo.fr et mairiebloye@wanadoo.fr



La Présidente.

APE

CARNAVAL DE BLOYE



Le 24 mars 2018 s'est déroulé le traditionnel carnaval de Bloye, sur le thème des contes. Parents et enfants, magnifiquement déguisés, ont défilé derrière le bonhomme carnaval dans les rues de Bloye, sous un soleil radieux. Les personnages et ornements du bonhomme carnaval ont été fabriqués

grâce à des parents bénévoles et aux enfants. Après le défilé, et pour la 2^{ème} année consécutive, un repas a été servi au Foyer Rural «Yves de Mouxy» avec pas moins de 110 réservations, dont 15 à emporter. Tout le monde a pu apprécier une fois encore les lasagnes confectionnées par les membres de l'APE.



Merci à tous pour votre soutien et votre participation à cette belle journée qui a été un véritable succès.

La Présidente.



PROCESSIONNAIRE DU PIN



Pendant la période de froid, les chenilles processionnaires du pin sont protégées dans leurs cocons. A l'arrivée des premières douceurs, elles descendent de l'arbre pour s'enfouir dans le sol afin de se nymphoser et atteindre leur forme adulte "papillon" au début de l'été. Les risques de contact des poils urticants des chenilles processionnaires avec la population et les animaux domestiques sont à ce moment là les plus importants.

Il est possible d'agir à tous les stades de son cycle de vie et notamment au moment de sa descente de l'arbre en plaçant des éco-pièges autour des troncs d'arbres abritant des nids.

Si vous ne l'avez pas déjà fait, c'est le moment d'installer les éco-pièges !

COUPURES DE COURANT

Pour répondre aux besoins de sa clientèle, Enedis a prévu de réaliser sur le réseau de distribution des **travaux qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité** :

Mardi 15 mai 2018 :

- de 08h00 à 12h00 : Route de Massingy, Ballentrand, Impasse de Primbois, Chemin Les Côtes, Vers les Bois, Route du Château d'Eau, Route des Bois, Impasse des Crisnaliens.
- De 13h30 à 16h30 : Chemin de la Mairie, Place de l'Eglise, Chef Lieu, Chemin du Château de Conzié.

A vos Agendas



MARDI 8 MAI : Commémoration du 8 MAI 1945 à 10h45, Monument aux Morts, ouvert à tous.

DIMANCHE 13 MAI : Marché aux Plants sur la place de la Garde de Dieu, de 08h à 13h, ouvert à tous.

SAMEDI 26 MAI : Fête des Mères, 19h00 au Foyer Rural «Yves de Mouxy», ouvert à tous.

SAMEDI 23 JUIN : **Fête de l'école, 10h00** au Foyer Rural «Yves de Mouxy», ouvert à tous.
Organisée par l'APE.

VENDREDI 29 JUIN : Permanence des composteurs sur le parking de la mairie de 15h00 à 17h00. En cas de pluie, accueil au Foyer Rural «Yves de Mouxy».

Responsable Publication : Philippe HECTOR

Comité de validation : Samuel GRIOT, Séverine FAVERON, Aurélie ROUSSEAU, Bruno DELETRAZ, Marie-Rose GUIGON, Emmanuelle D'INDIA, Philippe HECTOR

Distribution : Véronique ROOQUART

Crédits Photos : Mairie de Bloye, Ecole, Bibliothèque, APE, CAB, SH, PG

Ne pas jeter sur la voie publique.